



Confédération paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination européenne Via Campesina et de la Via Campesina

Bagnolet, le 20 mars 2018

Palais de l'Élysée
M. Emmanuel MACRON, président de la République
55 Rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Objet : Cotisant-e-s solidaires

Dossier suivi par Bernard Breton : bbreton@confederationpaysanne.fr

Monsieur le président de la République,

Depuis trois ans, la situation des droits des cotisant-e-s solidaires est au point mort. Pourtant leur nombre ne faiblit pas. Au 1^{er} janvier 2016, selon les derniers chiffres publiés par la Mutualité sociale agricole (MSA), leur nombre atteint 103 398, dont 63 240 sont actifs. Avec deux particularités : une hausse du nombre de femmes cotisantes dans les classes d'âge des moins de 30 ans et celle des 30 à 39 ans ; 14% des nouveaux chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole étaient cotisant-e-s solidaires l'année précédente, contre seulement 8% en 2015. Selon la MSA, ce doublement est dû à la mise en œuvre des nouvelles règles d'affiliation au régime agricole : l'activité minimale d'assujettissement (AMA). Cette première avancée issue de la loi d'avenir pour l'agriculture doit désormais en appeler d'autres.

En effet, les cotisant-e-s solidaires travailleuses et travailleurs actifs ont une surface trop petite ou encore un nombre d'heures et/ou un revenu insuffisant, pour accéder au statut de chef d'exploitation. De fait, ils ne bénéficient pas des droits reconnus aux exploitant-e-s agricoles alors qu'ils pratiquent cette activité à titre professionnel.

Pour la Confédération paysanne, il n'est pas tolérable que ces femmes et ces hommes qui participent à mettre en valeur des terres agricoles ou réalisent une activité agricole se trouvent dépourvus de droits sociaux et civiques. Sur ce dernier point, le Gouvernement peut agir rapidement, par voie réglementaire, en les intégrant au corps électoral, afin que les prochaines élections professionnelles des chambres d'agriculture programmées en 2019 leur soient enfin ouvertes.

S'agissant des droits sociaux, la Confédération paysanne demande l'ouverture d'une concertation permettant, à terme, aux cotisant-e-s solidaires d'accéder, de façon adaptée, à l'ensemble des droits et devoirs sociaux. Il en va de la dignité et de la reconnaissance de ces paysannes et paysans.

Dans l'attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de notre haute considération.

Laurent PINATEL
Porte-parole de la Confédération paysanne